L'ECHO *Parlementaire*

N°3 - 05/03/2019

Commission impossible : le diable se cache-t-il dans les détails ?

« Amendement refusé ! », « Mesdames et Messieurs, veuillez reprendre place… *order* ! », « Les député·e·s qui posent des questions techniques et finissent par argumenter, grandissez un peu… ». Cette fois, vous êtes en plein dedans : la clameur des présicoms résonne encore, les stylos s'enrayent d'avoir trop servi et tant de votes gisent aux pieds des ministres. Vous ne croyez pas à l'accalmie providentielle de la pause de midi ? Vous avez raison. Aujourd'hui sera le jour le plus long. Mais l'heure n'est pas à la paralysie hagarde, l'heure est venue de vous battre sans autres armes que celles de votre esprit et sans autres morts que vos regrets (à choisir, que vivent plutôt les remords).

Que les médias péjigoniens en retiennent le même défilement d'images que le jeu d'échecs sorciers géant à la fin du premier opus d'Harry Potter, le travail en commission n'en deviendra pas aussi palpitant. Pourtant le but est aussi de faire avancer les pièces et d'en dézinguer d'autres afin que le bien l'emporte sur la facilité (et si vous vous levez pour crier : « LE PION EN D5 » en vous imaginant à cheval… respirez et descendez de cette table, ça va aller).

Enfantin me direz-vous ? Seuls les décrets le sont dans la mesure où, comme l'imageait la ministre Guillaume, les ministres vous confient les décrets comme autant de nourrissons en croissance. Il conviendrait alors de se montrer assez « bons parents » et sait-on ce que cela implique ? Soyez responsables pour le peuple que vous représentez. Défiez la complexité et donnez le meilleur de vous-même. Et puis posons-nous la question : quel potentiel peut réunir une commission quand ses membres visent chacun à perfectionner un décret au « maximum » de leurs capacités ? Oui, il y a des pièges. Modifier, est-ce améliorer ? Voilà la question au cœur des amendements. Et en matière de détails, le diable ne s'en sert pas seulement pour se cacher, aujourd'hui il s'est fait revendeur… tâchez donc de transformer le plomb en or et non l'inverse. Vous finirez par la choper, cette pierre philosophale.

Hadrien Courcelles

L'art de se présenter à l'hémicycle

Prendre la parole en public n'est pas chose aisée. Si parler fait partie des premières choses que l'on apprend (après la marche et le fait d'être un bébé tout propre), il est certain que notre propension à prendre la parole va de paire avec la taille du public. Nos journalistes et député·e·s en ont fait l'expérience hier matin.

En exclusivité pour « Vie PJ », voici un florilège des présentations du premier jour de cette semaine parlementaire. Il serait osé de dire que la cinquième va vous étonner car elle vous étonnera tout autant que les autres !
Les présentations n'étaient décidément pas uniformes : tandis que certain·e·s se sont cantonné·e·s à une présentation plutôt standard, d'autres ont préféré jouer la carte de l'originalité.

Le député Maslenko a en quelque sorte lancé les hostilités en parlant d'une description d'un combat de coqs entre un grizzly et un tigre, où l'ursidé partait favori face au félin grâce à l'avantage tactique de sa peau dure et de sa stature. Le député Van Molle quant à lui s'est fendu d'une présentation très énigmatique qu'il qualifiait de « message clair et limpide » à base de concepts conceptualisés et d'une recherche, très importante, de ce cher Ornicar. « Vie PJ » et l'Echo Parlementaire vous tiendront évidemment informé·e·s si cet individu a été retrouvé.

La cheffe de groupe D'alessio nous a rappelé l'importance cruciale de Samantha, la « maman du PJ » qui, d'après madame D'alessio, sera là « pour un câlin » et même « pour pleurer » - un rappel bienvenu !

Parmi ces présentations, notons également plusieurs paroles de chanson témoignant des goûts musicaux (douteux) des député·e·s et même de la présentatrice du JT, qui nous a gratifié d'une interprétation en prose de « djadja ». Cela nous a permis de comprendre que, vraiment, « y'a pas moyen djadja ».

Le clou du spectacle nous a été offert par la délégation québécoise puisque celle-ci a pris le parti de présenter un ensemble unique de cinq sex-toys typiquement québécois à destination de la députation, notamment un « modèle avec une coque en silicone mais un cœur en or » dont on ne doute des possibilités en termes de détente. Amatrices et amateurs, vous savez à qui vous adresser !
Du côté sérieux de la force, notons la présentation du chef de groupe Tempels qui nous a rappelé l'importance de revoir notre (sur-)consommation à l'heure où la jeunesse se lève et marche pour le climat. Un discours qui n'aura pas manqué de provoquer l'acquiescement des député·e·s présent·e·s dans l'hémicycle.

Cet équilibre parfait entre présentations sérieuses, presque solennelles pour certaines, et celles de député·e·s inspiré·e·s sur l'instant et les moments de gloire absurdes ou insolites pour d'autres nous ont montré à quel point le Parlement Jeunesse et la Péjigonie sont des ensembles hétérogènes. Des ensembles constitués de plumes et de poètes, d'humoristes et d'improvisateurs, tous de talent.

Guillaume Denebourg

Edito Philo

S'il y a un concept central que l'on retrouve dans la plupart des décrets de cette année, c'est bien le concept de responsabilité. Responsabilité face à la maladie, face à ses enfants, face à la société en toile de fond… Les ministres péjigonien·ne·s veulent faire de vous des gens responsables. Quelles sont les limites de ce concept ? Dans quelle mesure sommes-nous réellement responsables ? Et par rapport à qui ?

À l'égard de qui nos actions nous engagent-elles ? Le philosophe J. S. MILL considère que les actions qui ne causent du tort qu'à nous-mêmes ne devraient pas faire l'objet d'une évaluation morale par autrui. Nous ne sommes responsables que de nous-mêmes pour les actions qui ne nuisent pas à autrui. Dans l'hypothèse où nous causons un tort à quelqu'un d'autre, alors cet autre et, dans une certaine mesure, la société peut exiger que nous répondions de nos actes.

Prenons un cas concret : si nous fumons et que cette pratique provoque chez nous un cancer, cette action nous rend-elle responsable à l'égard des contributeurs·rices à la sécurité sociale ? Ce raisonnement, suivi par le Ministre Gonzalez Vanespen, pourrait sembler logique à première vue. Il ne l'est pas pour autant. Limiter les comportements des individus en interdisant toutes les actions qui pourraient leur nuire au nom de la solidarité, c'est d'abord vider le concept de solidarité de sa substance et, ensuite, opposer liberté et responsabilité. Une société qui réduit la liberté au nom de la responsabilité est une société qui octroie à chaque individu un droit à la perfection morale sur chaque autre individu. C'est une société dans laquelle chacun.e peut projeter sa morale sur autrui. Concrètement, il s'agit d'une société dans laquelle vous êtes tenu·e·s de réparer tout ce qui offense ou nuit d'une manière ou d'une autre à votre voisin·e, peu importe que vous ayez commis un acte répréhensible ou non. Les découvertes liées à l'épigénétique soulignent suffisamment le fait que chacun de nos actes, chacune de nos habitudes ont des répercussions sur notre santé et sur celles de nos enfants. Le ministre ambitionne peut-être un jour de s'octroyer le droit de juger moralement la quasi-totalité de nos actions…

Une autre question, plus profonde encore, doit encore être posée à ce stade. Sommes-nous réellement responsables des actes que nous posons ? La sociologie de la santé, par exemple, défend l'idée que la durée de vie d'un individu est un concept social. Pour le dire plus simplement, la durée de vie n'est pas un facteur biologique commun à tous et à toutes, mais dépend de l'importance qu'on accorde à sa santé, à la prévention, à son mode de vie, etc… À ce jeu-là, les couches socio-économiques sont très largement défavorisées par rapport aux classes les plus favorisées. L'écart entre l'espérance de vie d'un cadre supérieur par rapport à un ouvrier, quand on les observe à 35 ans, varie de 6,3 ans[1] ! De la même manière, il y a deux fois plus de fumeurs chez les ouvrier·e·s que chez les cadres supérieur·e·s (37% contre 19%) [2]. Quelle est la responsabilité des ressortissant·e·s de ces catégories sociales ? Si l'endroit où l'on naît influence à ce point notre santé, on peut se demander si les inégalités sociales dans la santé n'auraient pas été une piste à privilégier pour monsieur le Ministre.

Vincent Martin-Schmets

---

[1] http://www.securite-sociale.fr/IMG/pdf/indicateur6-pqemaladie.pdf

[2] http://invs.santepubliquefrance.fr/publications/2010/conso_tabac/rapport_conso_tabac.pdf

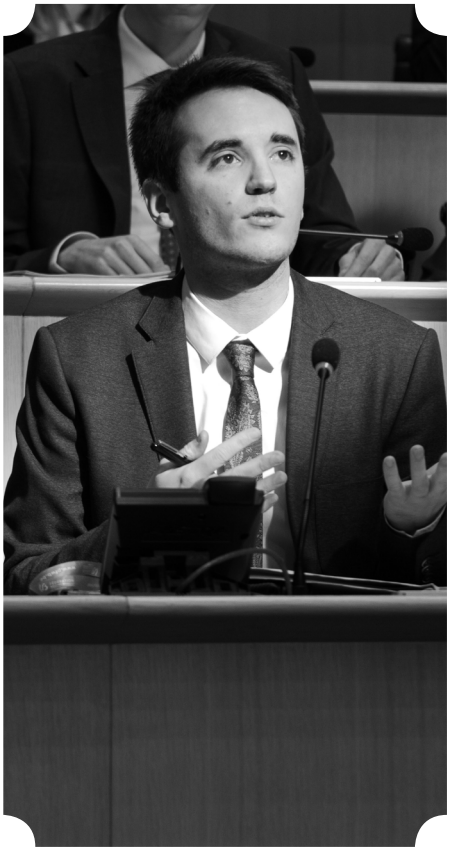

Pas de débat neutre

Aujourd'hui se sont tenus les tout premiers débats sur le décret Affaires Etrangères proposé par la Ministre Guillaume. Ce que nous pouvons déjà retenir à ce stade, c'est qu'aucun titre, aucun chapitre et aucun article n'a fait l'unanimité.

En effet, ce ne sont pas les interventions qui ont manquées lors de ce premier débat mais, fait étonnant pour un décret à peine débattu, presque tou·te·s les député·e·s intervenant·e·s avaient déjà une position bien marquée. Ainsi, nous n'avons relevé qu'une seule intervention mitigée. Il semblerait que la majorité des membres de la députation ait déjà choisi son camp, nous offrant ainsi un jeux de ping-pong rhétorique entre les défenseurs·euses du décret et ses détracteurs.

Que faut-il retenir alors de ce premier débat ? quatre mots: armée, neutralité néocolonialisme et économie.

L'armée : tu veux ou tu veux pas ?

Sans surprise, c'est la question de la suppression ou du maintien de l'armée qui a canalisé la majorité des interventions au sein de l'hémicycle. Ceux·celles allant à l'encontre de l'armée, la décrivent comme un outil au service des puissant·e·s, qui ne protègerait que les dirigeant·e·s et non la population péjigonienne. Certain·e·s sont mêmes allés plus loin dans leurs propos en considérant qu'il s'agissait d'une armée d'hommes blancs se protégeant entre eux. Généralement, ce sont ces mêmes député·e·s qui évoquent la protection civile comme étant LA solution pour garantir la sécurité des citoyen·ne·s, sans distinction. Néanmoins, d'autres considèrent que cette protection civique est un nuage de fumé, de la poudre aux yeux. Demander à la population de se protéger elle-même, c'est lui demander de remplacer l'armée mais sans les moyens dont elle dispose. C'est donc la question « A qui allons-nous confier notre défense ? » qui risque d'être principalement débattue dans les prochains jours.

« La neutralité n'empêche pas la guerre »

Voilà l'une des phrases phares des interventions sur la neutralité. La neutralité ne rimerait pas forcément avec la paix, c'est ce que plusieurs député·e·s semblent affirmer. A ce titre, le député Daems évoque le cas de la Suède et de la Suisse, deux pays neutres: « il y aura toujours des agresseurs et on se prépare. On se prépare non pas à faire la guerre, mais à la subir ». En effet, qu'est-ce qui empêcherait la guerre de s'arrêter à nos frontières ? Dès lors, nous comprenons bien qu'il y a un vice caché dans la proposition de la Ministre sur ce point. En effet, celle-ci souhaite mettre fin aux frontières physiques, ne plus les protéger, ne plus les faire exister. Pourtant, elles sont nos derniers remparts face aux débordements voisins. Que fera la Péjigonie le jour où la guerre frappera à sa porte ? Elle répondra qu'elle est neutre, mais qu'est ce qui empêchera un Etat belliqueux de renoncer à ses ambitions ?

L'armée et diplomatie, des outils pour le néocolonialisme ?

Il est drôle et très intéressant de voir qu'un seul et même mot peut faire l'objet de deux types d'argumentation tout à fait différents. Que nous soyons en faveur ou en défaveur du décret de Madame la Ministre Guillaume, le

néocolonialisme prend une toute autre coloration, un tout autre chemin argumentaire.

Une question fort peu banale: l'armée serait-elle un outil pour le néocolonialisme ? C'est ce que semble penser la majorité des

député·e·s en faveur du décret. Les Etats intervenants dans les pays étrangers, par le biais de leur armée nationale, en profiteraient pour piller les ressources naturelles de ces pays. Ainsi, ils se mettraient dans une position de sauveur et profiteraient de ce statut. A l'inverse, quand il s'agit d'accueillir des ressortissant·e·s de ces pays faisant l'objet de l'héroïsme des Etats intervenants, il semblerait qu'il n'y ait plus personne, qu'ils aient perdu toute leur bonne volonté. De même, ces Etats intervenants pourraient être considérés comme des Etats voleurs, voleurs des biens, de ressources mais aussi de l'argent. En ponctionnant cet argent à ces pays étrangers, ils les empêcheraient de pouvoir investir dans des domaines porteurs. Des domaines qui leur permettraient ainsi d'endiguer la pauvreté et de se développer pour offrir un avenir meilleur à leur population.

Plutôt que les interventions militaires pour régler les différends, la Ministre des Affaires étrangères nous propose la diplomatie comme « outil efficace » pour construire la paix. Elle souhaite ainsi donner un rôle de médiateur à notre Etat dans les conflits. Un rôle qui ne fait pas l'unanimité au sein de l'hémicycle… certain·e·s associent l'accentuation de la diplomatie péjigonienne à de l'hégémonie culturelle, à du néocolonialisme. Cela reviendrait à nous imposer comme les experts de la paix, qui savent mieux que quiconque comment la construire et la maintenir. Cela reviendrait à imposer sa propre vision du monde au reste de l'humanité, une position quelque peu égoïste pour un Etat qui se veut altruiste.

L'économie, un premier pas vers les négociations

Le volet économique du présent décret n'a pas à rougir de sa performance. Il a lui aussi suscité un débat plus que passionné. Pour les défenseur·euse·s du décret, la suppression de l'armée permet d'économiser de l'argent. Un budget qui pourrait, dès lors, être réinjecté dans d'autres domaines comme la culture, l'éducation, etc. Pour reprendre les propos de Madame la Cheffe de groupe D'alessio: « Si on investit dans la culture, si on investit dans l'éducation, les jeunes de demain, eh bien, ils auront un esprit plus ouvert ». Quant aux député·e·s en défaveur de cette partie du décret, ils/elles estiment que ce volet financier, tel que prévu par Madame Guillaume, reviendrait à transposer les rapports de forces au niveau économique. Selon eux·elles, le commerce deviendrait ainsi la nouvelle arme sur la tempe des pays en voie de développement. La menace de la guerre serait alors remplacée par la menace des échanges commerciaux. Un argument qui n'est pas tombé dans l'oreille d'un·e sourd·e puisque Madame la Ministre a elle-même proposé d'en rediscuter en commission et d'approfondir cette réflexion. L'économie sera-t-elle le premier domaine à faire l'objet d'un compromis entre les deux camps ?

Constance Lecomte

« We don’t need no education »

« Nous n’avons pas besoin d’éducation, nous n’avons pas besoin de contrôle de la pensée. » Ces mots vous disent-ils quelque chose ? Cette prémisse très simple est issue d’une chanson légendaire de Pink Floyd, « Another Brick in the Wall », datant de 1979. Mais à entendre certain·e·s député·e·s dans l’hémicycle hier, la dystopie serait devenue réalité.

Alors à quoi ressemblerait le monde si nous étions tou·te·s conformes, passé·e·s dans un moule éducatif dès nos premières minutes sur Terre ? Des générations entières formatées. C’est ce que craint une partie de la députation. Mais quelles images apparaissent dans leurs têtes à l’évocation du décret de la Ministre Descheemaeker ? Il me semblerait qu’ils pensent à une dictature de la bien-pensance frôlant le scénario apocalyptique. Peut-être ressemblerions-nous à des Barbie et Ken insipides, faux des pieds – orteils collés – à la tête ornée de cheveux blonds en nylon. Nous ânonnerions des slogans pseudo-eugénistes et volontairement restrictifs avant chaque repas en guise de prière car, après tout, il n’existe qu’une manière – et une seule ! – d’amener un enfant au monde.

Ne jamais questionner l’autorité

Gare à vous si vous osez remettre en cause les doctrines inculquées ! Restez dans les rangs ou craignez les impitoyables services sociaux qui vous enlèveront votre chère progéniture si durement « gagnée ». Pas de place laissée aux éducations alternatives, la marge n’existe plus. Seule la norme compte. La norme est suprême. La norme est loi. L’individualité n’apparaît pas, elle est passée au hachoir à viande afin de reformer des êtres malléables, monotones et correspondant au modèle ultime : l’humain·e obéissant·e, passant tous les tests nécessaires afin de produire d’autres humain·e·s obéissant à leur tour. Et quelle meilleure façon de faire qu’en commençant très tôt, avec un suivi de près des couples souhaitant une descendance, afin de déterminer s’ils sauront rester endéans les lignes établies et ainsi perpétuer le système.

Mouahahahaha

C’est ainsi que le lavage de cerveau commence, orchestré par un esprit machiavélique, qui, chat sur les genoux, s’esclaffe en surveillant son armée de clones grandissante. Chère députation, pensez-vous à cela quand vous évoquez une apparente injonction à la norme dans le décret ? Pensez-vous à la Ministre et son compagnon poilu en train de rire à gorge déployée telle une méchante de film ? Parce qu’il semblerait alors que je doive reprendre un rendez-vous chez mon ophtalmologue, n’ayant lu nulle part une quelconque allusion à un moule, aussi léger qu’il soit. Il faut croire que j’ai besoin de nouvelles lunettes. Ou peut-être que les député·e·s devraient faire vérifier leur vue. Définir (et condamner) le pire pour un·e enfant, c’est aussi lui assurer un certain standard de vie, l’éloigner de potentiels dangers, éviter les abus. Ce n’est pas dire aux parent·e·s de faire ceci ou cela, c’est simplement ôter en grande partie, les risques de maltraitance.

Odile Vanhellemont

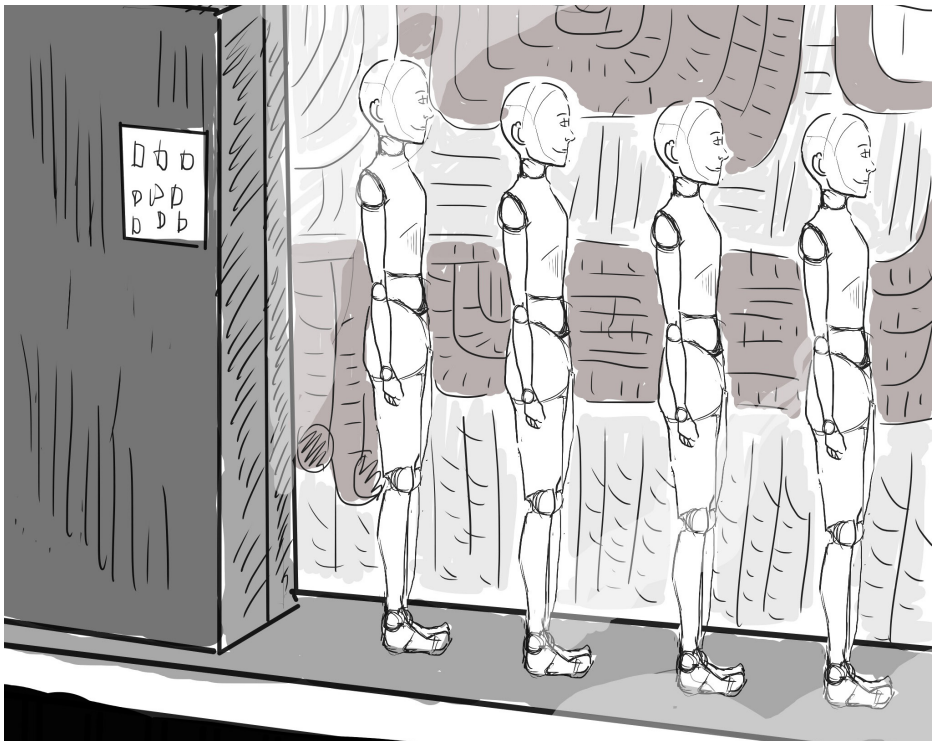

Bonne Année, Bonne Santé !

Et c'est comment chez les autres ?

Plusieurs ressortissant·e·s européen·ne·s nous parlent du système de soins de santé et de la manière dont celui-ci est perçu chez eux !
Certains systèmes suivent une logique dite « bismarckienne » (les soins sont prodigués à ceux·elles qui ont payé une assurance) tandis que d'autres privilégieront plutôt une logique dite « assistancielle » (les soins sont prodigués à ceux·elles qui en ont besoin).

Laura, NL

Avant la réforme de 2006, notre pays suivait une « politique de rigueur ». Malgré des dépenses importantes, l'efficacité laissait à désirer (délais d'attente, pénuries,...) et la population était mécontente. Aujourd'hui, notre système d'assurance maladie est fondé sur la concurrence et la privatisation ! L'assurance est obligatoire, mais en fonction du degré de risque choisi. Par exemple, un degrée « risque 800 » implique un remboursement de ce qui dépasse une facture de 800€. Au plus le montant du risque choisi est élevé, au moins il faut payer mensuellement pour l'assurance.

Hugh, UK

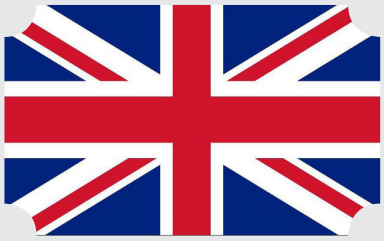

Il y a un équilibre entre soins des patient·e·s et faisabilité en termes de dépenses publiques. Le système d'assurance national est accessible à chacun. Après, c'est vrai que jusque dans les années 2000, les dépenses publiques dans la santé étaient plus faibles que dans les autres pays européens. Des soins gratuits, mais aux résultats pas toujours concluants et proposant des temps d'attente terriblement longs... Certain·e·s (12% de la population) se sont tourné·e·s vers des assurances privées, via leur employeur ou individuellement. Aujourd'hui, les deux systèmes co-existent.

Lena, GER

En Allemagne, le système d'origine bismarckienne a connu plusieurs réformes dont celles de 1992 et de 2004. Un changement important lié à la première a été la mise en concurrence des différentes caisses d'assurance maladie entre elles. Le risque lié à l'introduction du mécanisme concurrentiel est de voir apparaître des inégalités en termes de qualité entre les prestations de soin. La seconde a imposé un remboursement forfaitaire et non plus proportionnel des soins de santé.

Aujourd'hui, l'assurance obligatoire pour tou·te·s varie en fonction du salaire (à peu près 15% de celui-ci). Ceux·elles qui peuvent se le permettre s'offrent une assurance privée en plus, qui offre des avantages certains (tel qu'une prise de rendez-vous jusqu'à 6 fois plus rapide que via le système public !).

Elena McGahan

La non-mixité: une remise en question de la diversité et du respect mutuel ?

Le débat sur le projet de décret formulé par Mme la Ministre Chéima Atia a enfin été ouvert hier après-midi en hémicycle et s'est poursuivi par des clarifications en commission jusque dans la soirée.

C'est avec véhémence que les député·e·s ont débattus du projet de décret « visant à lutter contre les violences sexuelles dans l'espace public », tantôt afin de le louer, tantôt pour en dénoncer les risques.

Nous avons pu écouter de nombreuses interventions en faveur du décret, remerciant Mme la Ministre Atia pour sa cohérence et son approche holiste. Parmi celles-ci, beaucoup de femmes témoignant de la restriction de leur mobilité une fois la nuit tombée, que ce soit dans les transports en commun ou dans la rue, mais se réjouissant également à l'idée de potentiellement pouvoir regagner cette liberté à l'aide du décret.

Des oppositions se sont malgré tout faites voir lors des interventions mitigées ou en défaveur. Alors que les député·e·s ont majoritairement laissé inadressés (par satisfaction ou manque de temps) les titres concernant les définitions, la représentation des genres et la répression judiciaire, il en est allé tout autrement des questions d'éducation et en particulier de la partie visant spécifiquement la sécurisation de l'espace public.

Certain·e·s, en effet, se sont montré·e·s inquièt·e·s quant aux possibles dérives du décret : en voulant protéger les femmes, ne risquerait-on pas de les présenter comme des victimes, ou pire encore, de les intimider et de les amener à réinvestir le lieu domestique ? Ces interrogations sont légitimes. Vouloir promouvoir les droits des femmes, c'est parfois aussi accentuer leur situation par rapport à celle des hommes. C'est, en d'autres mots, faire des différences, mais les faire dans le but de mieux pouvoir y remédier.

Et qui de la représentation des hommes, si souvent évoquée ? Ne serait-on pas en train de les diaboliser, de les présenter comme des créatures incontrôlables ? Libre aux député·e·s de débattre du sujet, mais mettons en lumière une seule chose : non, #not all men violent les droits des femmes dans l'espace public, mais, oui, ce n'est pas pour autant que la violence dans l'espace public n'est pas un problème – un problème de nature genrée qui renvoit, qu'on le veuille ou non, à des rôles sociaux comme ceux des hommes et des femmes.

Voici ce qui nous mène droit au sujet qui a dominé le débat, à savoir la séparation des genres à l'école ou encore dans les transports en commun et d'autres lieux publics comme les piscines ou les salles de cinéma. Nous aurions tous·tes remarqué ce mot « ségrégation » qui planait comme un spectre au dessus de la discussion. Mais qu'en est-il ? La non-mixité est la réservation ponctuelle de certains espaces (physiques ou de parole) à des groupes perçus comme opprimés. Tandis que certain·e·s y voient un pas en arrière en matière de diversité et donc d'égalité, d'autres insistent sur sa nécessité de cette pratique pour créer un espace dans lequel peuvent s'exprimer ces injustices. Pour reprendre les mots de la cheffe de l'opposition Cloé Devalckeneer, la non-mixité prévue par le décret ne constitue « pas une fin, mais bien un moyen » que l'on se donne pour promouvoir l'égalité.

Moyen ou non, ce n'est pas pour autant que ces positions deviennent inattaquables. L'accentuation de l'éventuelle vulnérabilité des femmes par exemple, si elle est excessive, pourrait tout aussi bien mettre en danger leur statut récemment acquis. Lors de cette journée entièrement consacrée aux commissions, les député·e·s seront invité·e·s à considérer le problème sous toutes ses faces afin de trouver une juste mesure pour ces questions, dont la nature n'est après tout pas dichotomique mais graduée.

Catlin Lhoest

Êtes-vous manipulé·e·s par vos ministres ?

Nos ministres seraient-ils en train de nous persuader plutôt que de nous convaincre ? Contrairement aux idées reçues, ces deux termes ne se confondent pas. Suivez donc les journalistes de l'Echo pour un petit état des lieux des discours introductifs de nos ministres.

Tandis que la persuasion crée l'adhésion émotionnelle, la tentative de convaincre vise plutôt l'adhésion rationnelle en apportant des preuves ou témoignages. Alors, il vous est arrivé de tomber sous le charme de nos ministres, de rester collé·e·s à leurs lèvres devant tant d'éloquence ? Tout n'est pas perdu ! En effet, un bon discours se compose d'un mélange sain entre la logique, la personnalité de l'orateur et… l'émotion, selon cette recette heureuse entre logos, ethos et pathos qui nous a été transmise par nos ancêtres grec·que·s.

Le Ministre de la Santé, Bastian Gonzalez Vanhespen, a semblé plutôt user d'un mélange savant entre éveil de l'indignation et des arguments s'apparentant à une certaine bien-pensance. Ainsi, la grande méchante cigarette vous filera le cancer et le système ne fait rien pour l'en empêcher ! Le décret est empreint d'une fermeté et souhaite également toucher tout un·e chacun·e en faisant appel aux évidences qui nous habitent tous et toutes. Les faits sont clairs, implacables et la diction impeccable. Reste à voir à quelle sauce sera mangée cette salade ultra healthy. « A la diable » ou à « l'aïo-oui » ?
Ethos : 40% - Pathos : 35% - Logos : 25%

La Ministre de la Défense, Mathilde Guillaume, nous a présenté hier une vision utopiste du monde: la paix façon 'Miss Monde' mais avec une grande précision, de la sincérité et des faits martelés. L'accent est mis sur le "nous", impliquant une réelle égalité dans la responsabilité. Cependant, les aspects les plus polémiques du décret semblent avoir été écartés, peut-être par souci de garder le croustillant pour cette journée de commission...
Ethos : 40% - Pathos : 10% - Logos : 50%

Le décret sur l'enfance a été défendu par Mme la Ministre Anissa Descheemaeker sur un ton très conciliateur. L'introduction s'est faite à l'aide d'une histoire, appelant l'empathie du public avec les enfants parfois défavorisés. La présentation reste factuelle et le vocabulaire utilisé par la Ministre puise dans le vocabulaire de la responsabilité, de la maturité, du "devoir" plutôt que du "droit", … Le décret irait-il trop loin, comme l'évoquent certain·e·s député·s, ou justement pas assez ? Voilà ce qu'il faudra mettre au grand jour dans la suite des discussions...
Ethos : 50% - Pathos : 25% - Logos : 25%

Alors qu'elle s'était lancée dans un exposé émouvant à la session de la semaine dernière, la Ministre de l'Egalité des chances, Chéima Atia, a changé de ton cette fois-ci, favorisant une présentation factuelle de son décret. Cependant, une certaine dureté s'est emparée de sa voix alors qu'elle martelait ses arguments les plus percutants comme le caractère largement impuni des violences sexuelles, la nécessité d'une éducation plus féministe et de plus de sécurité dans les rues péjigoniennes. L'indignation contre le système a donc également teinté son discours tout en n'atteignant jamais l'emportement.
Ethos : 20% - Pathos : 30% - Logos : 50%

Catlin Lhoest & Odile Vanhellemont

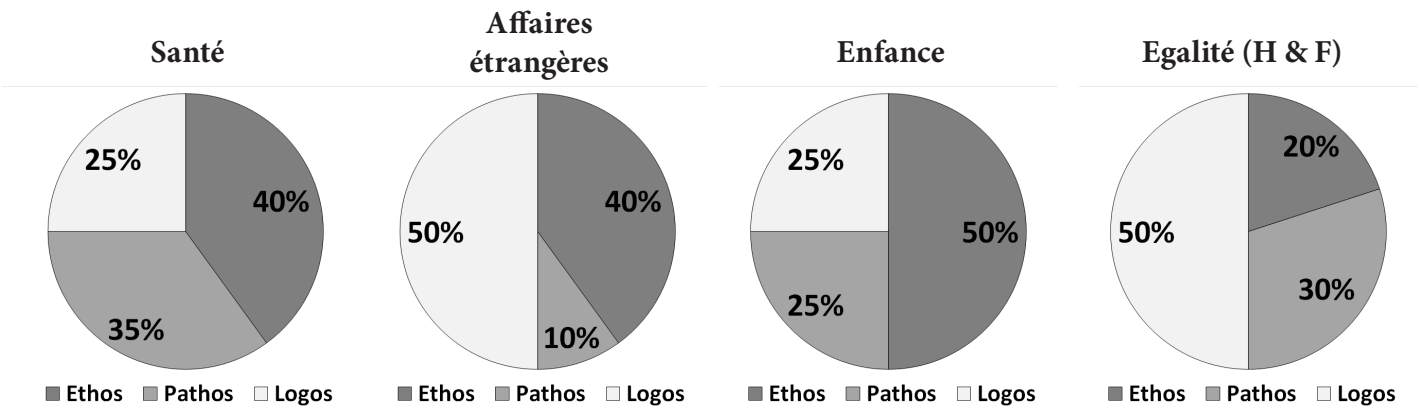

VIE PJ N°2 LE GRAND RAPPEL

Péjigoniennes et Péjigoniens de tous horizons, asseyez-vous (ou restez debout, comme vous voulez) et découvrez ce que Madame Irma vous a dégoté dans les Astres…

Bélier
Afin de soigner vos terreurs nocturnes, vous serez amené·e à regarder l'intégrale des spectacles de Kev Adams.

Taureau
Vous essaierez de vous donner un style en vapotant et en regardant dans le vide. Ce n'est pas comme ça que vous attirerez l'attention des gens, ressaisissez-vous !

Gémeaux
Un chien mangera toutes vos déclarations d'impôts depuis 2014. Point positif : il deviendra votre broyeur à papier.

Cancer
L'esprit de Karl Lagerfeld vous suivra toute la semaine et vous dira tous les jours à quel point vous êtes mal fagoté·e.

Lion
Cette semaine sera placée sous le signe de l'hésitation et des « euh… » qui viendront peser lourdement sur chacune de vos phrases. Vous y perdrez en temps et en charisme.

Vierge
On vous conseillera d'aller voir une vidéo « trop marrante lol » sur Internet. Vous oublierez de quelle vidéo il s'agit.

Balance
Cette semaine sera la meilleure de l'année pour vous… Sauf si vous vous appelez Didier ou Marie-Sophie, dans ce cas c'est mal parti.

Scorpion
La petite Clitorine et le petit Prépucien attendent impatiemment leurs parents à l'accueil du Parlement.

Sagittaire
A force de vous agiter, vous risquez de vous fatiguer. Ne tentez pas le diable, prenez plutôt une année sabbatique.

Capricorne
Votre nouveau travail vous demande toute votre concentration. Et c'est là que le bât blesse.

Verseau
La saison est propice à la visite d'huissiers, prenez les devants et éliminez les preuves compromettantes. Conseil : rapprochez-vous d'un Gémeaux propriétaire de chien.

Poissons
Vous ne croyez pas aux horoscopes mais pourquoi vous continuez de lire ce torchon alors !?

Guillaume Denebourg

Festival du “Male Tears” : le genre masculin dans tous ses états

Nous ne sommes pas encore en été que déjà le premier festival de l’année débarque en Péjigonie. Inspirés par le décret “visant à lutter contre les violences sexuelles dans l’espace public”, les hommes – genre auquel je me rattache - se sont dits que c’était le moment de défendre leurs privilèges gracieusement offerts par le patriarcat. En effet, entre leur tristesse de ne pas pouvoir prendre une rame de métro, car réservée aux femmes, leur colère face à la discrimination à l’embauche des taxis « roses » ou encore le fait que pendant minimum 20% du temps ils n’auraient pas accès à certains espaces publics, on est en droit de se demander à quel moment on va enfin se remettre en question sur nos privilèges et ce qu’on inflige aux autres genres.

Et quel mépris de comparer la protection contre le patriarcat des femmes, des personnes transgenres ou queer avec un régime d’apartheid ou de ségrégation ! L’apartheid désigne une situation où le dominant (le colon blanc en Afrique du Sud, par exemple) utilise le droit ou la géographie pour discriminer la population dominée. Cette idée est l’inverse des espaces publics non-mixtes cités à l’article 11 du décret. Ceux-ci sont mis en place pour protéger les personnes transgenres ou queer et les femmes – les opprimées donc – face à leurs oppresseurs. Et non pour asseoir une dominance déjà établie !

Je fais partie de ces oppresseurs. Messieurs, il est encore temps de checker ses privilèges.

Stanislas Deville

Les victimes à la rescousse des hommes !

Hier dans la journée, nous avons vécu un moment historique : pendant le débat sur les violences faites aux femmes dans l’espace public, nous avons presque exclusivement entendu des hommes parler.

À coups d’analogies et raccourcis de marde, tels que celui sur la ségrégation ou sur la supposée violence faite aux hommes, le débat a eu le don de nous enrager. Plus grave encore, la focale sur l’ego masculin : comme s’il était de bon goût de faire passer celui-ci avant la sécurité de la moitié de l’humanité. De grâce, mettez donc en balance votre fierté frustrée et le traumatisme d’un viol.

Remettons les choses au clair : en tant qu’homme, tu ne peux pas vivre de discrimination en raison de ton genre, puisque tu constitues justement la norme sociale. Une discrimination structurelle, c’est quand un groupe entier vit des discriminations, pas quand un individu ou quelques-uns en sont victimes.

Avoir des privilèges, ça ne veut pas dire qu`un homme ne vit aucune difficulté, ça veut juste dire que les difficultés rencontrées par les hommes ne sont pas dues à leur genre.

Le problème ce n’est pas d’avoir un privilège - on n’en est pas responsable. Par contre, on est responsable de ne pas le reconnaître et de continuer à perpétrer activement ou passivement (lorsqu’on ne réagit pas) les mécanismes de domination.

Un autre argument a monopolisé les échanges : celui du #Notallmen. Et pour nous, c’est assez insupportable. Préciser que tous les hommes ne sont pas des agresseurs ou des oppresseurs volontaires ne fait pas avancer les discussions. Au contraire, cela détourne du problème et est le signe d’un inconfort. En effet, il s’agit d’un moyen de couper court au débat et d’éviter de remettre en cause le statu quo.

Enfin, ultime rappel salutaire sur le féminisme. Il existe bien sûr plusieurs tendances dans cette lutte, mais nous pouvons nous accorder sur une base commune. Il s’agit d’une lutte pour l’égalité sociale, économique et politique des genres. Ce n’est pas un gros mot, n’en ayons pas peur, si tu défends ces choses, tu es féministe.

Ce que nous attendons des hommes du PJ, c’est qu’ils fassent un coming out de plus : celui d’alliés féministes. Un allié c’est une personne qui est à l’écoute, prête à se décentrer de ses opinions suffisamment pour se remettre en question. Quelqu’un qui est prêt à utiliser son privilège pour visibiliser les moments de discriminations et les faire cesser.

PS : informez-vous sur la notion de safe space

Les Québécoise.s & Cloé Devalckeneer

L'interviewer interviewé

Nous rencontrons Kimberley Tartine, envoyée par un journal local pour couvrir la journée d'ouverture du PJWB. Elle nous partage ses impressions.

Que connaissiez-vous du PJWB avant aujourd'hui ?

Je pensais me retrouver au milieu d'un groupe de jeunes qui étudient -au choix- droit ou sciences-po, qui excellent à se lancer des répliques ou des citations entendues auprès de politicien·e·s ou dans Le Petit Journal, qui ont une capacité impressionnante à mentionner le clitoris au milieu de n'importe quelle conversation, qui arborent une coupe de cheveux qui pourrait se retrouver sur le groupe CDR , et qui partagent une passion pour les cravates.

Je me suis rapidement rendue compte que ces clichés étaient infondés!!

Premières impressions plutôt positives, donc ?

Je suis conquise par le principe !

Par contre, j'avoue avoir été surprise par les sujets abordés: on m'avait annoncé des discussions à propos d'examens pour les parents et de désarmement de l'Etat, et je n'ai entendu parler que de conseils de cuisson, de sens dans lequel se placent les rouleaux de papier toilette, de Wikipédia, de trottinettes, de menottes, de snapchat, d'investissements dans des chemises, de mulets, de Carnaval, de bières norvégiennes, de lettre de Poudlard, d'astuces pour soigner un rhume ou pour passer l'hiver au chaud, de leçons de français-italien, de Shaku-shaku ou encore d'attaques de vaches.

Peut-être que le lundi matin n'est pas exactement représentatif des débats ?

Conseilleriez-vous aux jeunes de votre entourage de tenter l'aventure ?

Sans hésitation! Les participant·e·s me disent que c'est l'occasion de sortir de sa zone de confort, de devenir une meilleure version de soi-même, de se découvrir.

Et puis, il parait que « si vous êtes la personne la plus intelligente dans une pièce, c'est que vous êtes dans la mauvaise pièce ». La qualité des interventions me laisse croire que ce serait difficilement le cas ici !

Elena McGahan

La caricature du jour :

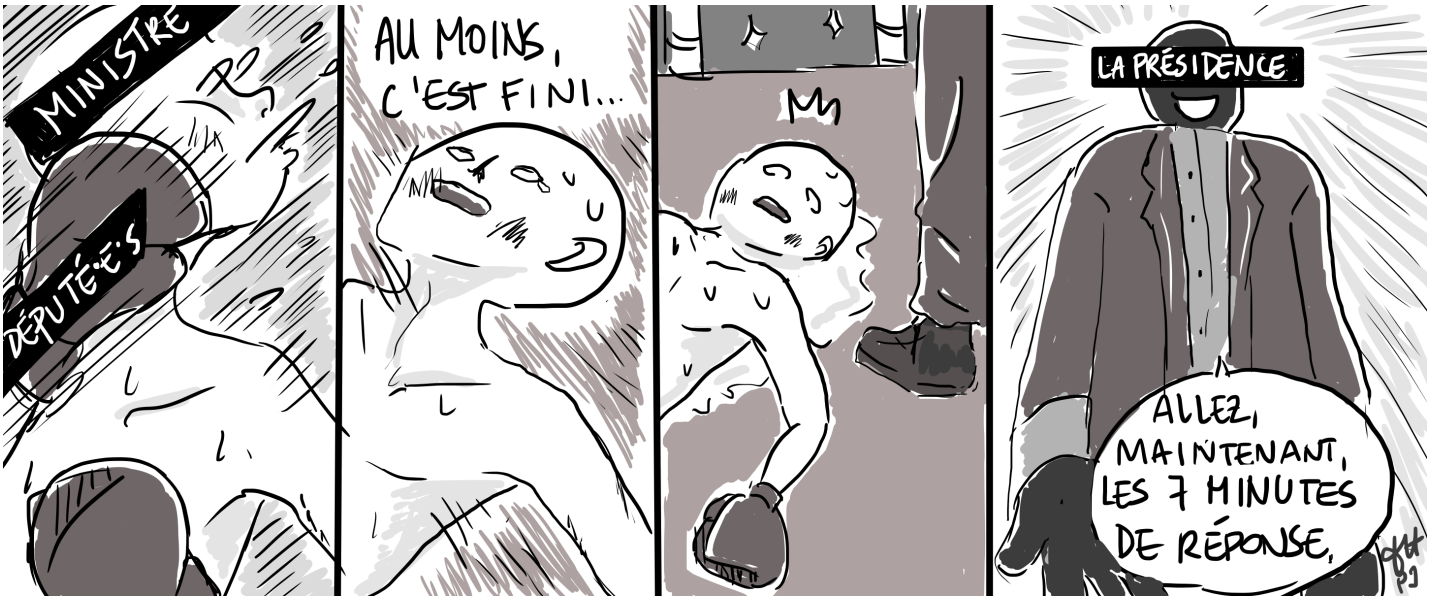

Tracy Heindrichs

Simulation PJ 23e édition :

Hadrien Courcelles

Portraits journalistes :

Cher·e·s député·e·s venu·e·s du Grand Nord, mes hivers sont durs et froids, votre présentation de sex-toys m'a totalement subjuguée… Je donnerais TOUT pour les tester. J'dis ça, j'dis rien…

A toi mon beau Coq Wallon. Tu m'avais tant manqué. Mes sens se languissaient de te voir haut perché, d'entendre ta douce voix. Te revoir après tout ce temps me fait revivre l'émoi que ton séjour chez moi m'avait procuré. Laisse-moi enfin glisser mes mains sur ta peau charbonneuse ! Je ne demande qu'à découvrir le plaisir que toi seul saura me procurer. Ô mon aimé, viens réchauffer mon cœur glacial, prends-moi je t'en supplie !

Kiss & PJ

Cherche jeune homme, jeune femme ou non-binaire curieux, volontaire et motivé·e pour expérience capillaire folle ! Si ta longueur de cheveux permet de la fantaisie, alors cette annonce est pour toi ! Envie d'en savoir plus ? Contacte le +32 470 82 62 89 (cette offre expire au Talent Show).

Depuis décembre, nous rêvons de toi et de tes cheveux blonds. Même si ton séjour était bref, tu as su nous ouvrir un appétit insatiable. À chaque fois que tu prends la parole, nous sentons toute l'humidité belge entre nos cuisses. Domine-nous comme tu exerces ton autorité sur ton groupe. Tu es définitivement le sixième jouet québécois : la fontaine de jouvence. Nous t'attendrons jeudi soir et tu auras droit à une soirée comme tu n'en as jamais eu.

Si tu es tombé·e sur l'amour de ta vie et que tu brûles d'envie de lui faire parvenir une déclaration enflammée, prend ton courage à deux mains et envoie-la nous au **0494 84 39 58** ou dépose la dans la **Boîte à Kiss** !

Parlement Jeunesse Wallonie-Bruxelles, 23e édition

En cas de problème :
Ludovic Panepinto
0493/12.76.87

Samantha Nembetwa
0471/68.63.18

PJ WB

Ont participé à ce numéro...
Rédaction :
Thomas Ravanelli
Hadrien Courcelles
Constance Lecomte
Catlin Lhoest
Elena McGahan
Guillaume Denebourg
Odile Vanhellemont

Photo
Lauren Spann
Eve El Ayadi

Mise en page
Jason Denisse

Illustration
Tracy Heindrichs

Parlement Jeunesse Wallonie Bruxelles

@PJ_WB